

La Régie ajoute qu'elle a besoin des tabacs étrangers pour faire à la vente les mélanges pour la facilité de connaître.

Vous Commission ne peut pas reconnaître que des mélanges soient nécessaires, mais elle pense qu'une quantité plus grande de tabacs français dans ces mélanges ne ferait qu'en élever la qualité.

Les planteurs n'ignorent pas que les moyens de perfection apportés dans la culture ont considérablement amélioré les tabacs français, et si la Régie était consultée sur la qualité des tabacs étrangers qui entrent dans ses magasins, elle dirait-elle que les tabacs étrangers ont suivi la même progression? Si nos renseignements sont exacts et nous avons vu lieu de les croire tels, les fournisseurs qui lui sont faites depuis quelques années et notamment celles de 1876, en tabacs étrangers, seraient tout-à-fait défectueux, bien inférieurs aux tabacs indigènes et payés cependant à des prix plus élevés, ces fournisseurs doivent avoir une influence fâcheuse pour la vente de tels produits.

La Régie présente que les tabacs du Nord sont plus propres à faire des tabacs en poudre, plutôt qu'à la pipe, et que ces derniers sont plus recherchés pour l'usage de la consommation.

Si les planteurs étaient consultés sur la manière de cultiver le tabac, ils pourraient dire qu'ils peuvent produire tout aussi facilement des tabacs légers à fumer que des tabacs lourds à priser. Ils savent qu'en semant certaines variétés de tabacs plus lisses, en modifiant le nombre de pieds à l'hectare et la quantité de feuilles sur chaque pied, en employant enfin tels engrais de préférence et en moins grande quantité, ils produiraient facilement des tabacs plus légers et propres à la pipe.

La Régie, pour arriver à cette transformation, n'a qu'à le vouloir et à exprimer le désir, en assurant aux planteurs des prix suffisamment rémunérateurs. Ces essais ont été faits et si les planteurs n'ont pas persévéré dans ce système de culture, c'est qu'ils n'ont pas été accueillis avec faveur par les prix qui leur ont été accordés.

Par ces considérations, votre Commission se demande pourquoi l'Etat accorde-t-il la préférence dans une si large mesure aux fournisseurs des tabacs exotiques, alors qu'il est prouvé que ces tabacs sont payés à un prix plus élevé que les produits du sol français pour les qualités équivalentes, sinon supérieures?

N'y aurait-il pas lieu de supposer qu'il existe des attrails et des tendances intéressées?

Autrefois l'Etat se procurait des tabacs étrangers par le système d'adjudications publiques. Il a abandonné ce mode d'achat, pour faire ses approvisionnements par l'entremise des consuls. C'est ainsi que nous pouvons constater, dans le rapport de l'honorable M. de Lambertie, qu'en 1868, pour des marchés s'élevant à 7,674,875 francs 72 cent., un consul a perçu pour commission 36,748 fr. 56 c. indépendamment de son traitement qui était de 40,000 fr.

Il est incontestable, messieurs, que si la Régie, mieux inspirée, accordait pour les tabacs étrangers des prix rémunérateurs en rapport avec les sacrifices et les dépenses de main-d'œuvre, de loyer et d'engrais, elle trouverait en France les approvisionnements nécessaires à ses besoins. Elle cesserait en même temps d'être tributaire de l'étranger au profit des nationaux.

Savez-vous, messieurs, à quelle somme s'élève la dépense pour la culture d'un hectare de tabac dans notre département? En se reportant à un tableau dressé par notre regretté collègue M. Leclat-Butin, tableau inséré dans nos Archives et qui n'a pas été contesté, cette dépense s'élève, en moyenne, à 2,455 fr. déduction faite des 44 0/10 d'engrais restant dans la terre après la récolte.

Si l'on recherche d'un autre côté le prix moyen payé aux planteurs, on constate qu'il est de 2,530 fr. soit un bénéfice de 75 fr. par hectare. Ce profit assurément n'est pas bien tentant pour encourager nos planteurs? Et peut-on soutenir que dans ces conditions les prix payés soient suffisants?

Votre commission a été surtout frappée de cette anomalie : l'Etat élève de plus en plus ses prix de vente à la consommation, de 1 fr. 60 à 2 fr. 50 le kilogramme pour le tabac de cantine et de 5 à 12 fr. 50 le kilogramme, pour le tabac de qualités supérieures.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 28 DÉCEMBRE 1876

L'AFFIQUET DE LA MARQUISE

Par M. BARTHELEMY.

XXXI

— Eh bien !... Eh bien !... dit M. Sturbert, d'une voix enrouée, vous figurez-vous maintenant mes amis? Vous figurez-vous tout ce que je dois souffrir, quand je songe que ce bonheur si bien mérité et dont nous avons eu tant de peine à déblayer le chemin pourrait, juste au moment où il vient d'arriver, se changer tout à coup en quelque effroyable catastrophe?

— Et, ajouta-t-il, en passant la main sur son front, ce n'est pas seulement à propos de madame de Kergron que je suis inquiet! Ne remarquez-vous pas, comme moi, à quel point les hommes et les procédés du terrorisme reprennent faveur auprès de ceux qui nous gouvernent, surtout depuis cette fatale journée du 13? Je tremble pour ce pauvre général Danican, qui est sous les verrous, et pour tous ces malheureux sectionnaires que, chaque jour, on entasse dans les prisons... A la façon dont on instruit contre eux, il semblerait que Fouquier-Tinville est encore là pour rédiger ces introyables réquisitoires!... Et puis, comme au temps du Comité du Salut Public, il n'y a partout que des espions et des délateurs. Nos pauvres blessés, ne sont plus en sûreté. Il faut absolument qu'au plus tôt ils soient dissimulés chez les particuliers. Mes collègues de la com-

mission et moi nous avons déjà pris, à cet égard, toutes nos mesures. Je crains surtout, pour notre cher blessé de la rue de l'Épée-de-Bois. Ces allées et venues de visiteurs ont dû attirer l'attention de la police. Que pensez-vous de son état? Croyez-vous que, sans inconvénient, on puisse, dès cette nuit, le transporter ailleurs?

— Vous savez, répliqua le docteur, que je n'ai jamais regardé ses blessures comme dangereuses. Seulement ce long enrouement de ses facultés intellectuelles commerçait à m'inquiéter. De là toutes ces prescriptions, chaque matin et chaque soir. — Précautions superflues, mon très cher!... J'ai trouvé mon maître! Le bonheur qui s'est enfin décidé à faire son entrée dans cette chambrette!... Je ne veux certainement pas crier au miracle, mais il est de fait que, depuis ce matin, il s'est opéré un tel changement qu'un déplacement immédiat ne me paraît pas le moins du monde à craindre.

— Et l'autre déplacement dont à présent il serait si cruel de ne pas se préoccuper, quand pensez-vous qu'il puisse avoir lieu? Sera-t-il bientôt permis à notre jeune ami de prendre le même chemin que sa fiancée?

— Mais je ne vois pas pourquoi, avant huit jours, il ne serait pas à Jersey, auprès d'elle...

— Alors, avant huit jours, c'est de Jersey que je vous donnerai des nouvelles de la chère colonie...

— Vous partez donc vous aussi?

— On a bien voulu me réclamer comme un des témoins du mariage. Toute la cavalcade se mettra en marche le même jour : madame de Vailles et Gertrude en avant; nous, les hommes, en cas d'a-

lerte, — c'est essentiel, — nous formerons l'arrière-garde. Nous serons quatre : notre fiancé, Nicolas, moi et Ambroise que ces excellents Tournouf veulent absolument envoyer à Jersey pour qu'il ait à s'unir, en leur nom, à tous nos vœux et à toutes nos prières.

— Et l'on vous reverra ici?

— Ambroise venait d'arriver de Jersey. Un soir, pour rentrer chez lui, il avait pris une des ruelles les plus tortueuses et les plus sombres de la Cité. Tout à coup, à la lueur funeste d'un réverbère, il aperçut presque en face de lui une ombre qui semblait glisser sur le sol et rasait les murs des maisons.

Son regard exercé ne fut pas longtemps à chercher qui ce pouvait être.

— Tiens ! se dit-il, est-ce que, par hasard, nous aurions l'honneur d'être ses voisins?... Mais que diantre a-t-il à se démenner ainsi déjà comme un damné? Le sang de ses victimes aurait-il fini par lui monter à la tête? Ou bien s'imaginait-il les voir se dresser menaçantes, sur son passage? Ma foi! l'obscurité est trop bonne pour la laisser échapper!... Pour quoi donc n'aurait-il pas, lui aussi à son tour, un petit quart d'heure de jeunesse?

Se rappelant, toutefois, que sa participation à l'enlèvement de Robert de Braville lui imposait la plus grande réserve, il commença prudemment, avant de bouger, par se façonner une espèce de masque, battant sur ses joues les large bords de son chapeau, fit remonter sa cravate au-dessus du menton, et, convaincu qu'ainsi grimé, il ne courait aucun risque de laisser dans l'esprit de qui que ce fut le moindre souvenir pouvant servir plus tard à le faire reconnaître, il

plir dans une certaine mesure, par d'autres que par eux, le bien qu'ils poursuivent. Ils peuvent seulement faire partie d'un comité local qui doit être composé des autorités militaires, des autorités civiles et des notables de la cité, et qui appelle les pères de famille à venir en aide par leurs souscriptions à ce mouvement patriotique, auquel est intéressé grandement l'avenir de leurs enfants.

Cependant, cette mission généreuse est acceptée, parce qu'elle est raisonnablement la seule qui puisse donner satisfaction aux exigences de la discipline militaire et à un dévouement éclairé. A Lille, dans le département du Nord, où les dévouements et les sacrifices au bien public ne connaissent pas de limite, on établit, en ce moment, un cercle de cette nature, qui va fonctionner avec une grandeur incomparable. A Paris, dans les casernes, l'œuvre va établir plusieurs cercles.

Ces résultats sont excellents. Ils peuvent avoir une portée considérable sur la discipline de la troupe et sur sa valeur. — Ils ne sont pas moins importants pour l'avenir de nos jeunes soldats dans la vie civile, lorsqu'ils seront libérés du service; car ils auront appris à ne point passer d'heure dans un désœuvrement absolu, à ne point aller à l'aventure chercher quelques délévements trompeurs dans de mauvais lieux. — Ils reviennent au pays avec une santé fortifiée, une intelligence en mouvement, portés à imprimer à tous les actes de leur vie de l'activité, de l'ordre et une constante tenue, — qualités qui fondent les familles nombreuses, les fortunes solides et les grandes nations.

Rendons justice aux ministres de la guerre, à leurs officiers de tous grades et aux hommes généreux qui produisent avec joie dans cette œuvre considérable leurs grands cœurs, de nobles efforts et une intelligence profonde des besoins de notre pays.

Un incendie s'est déclaré, cette nuit vers 11 heures, dans la teinturerie Drossart et Mourmant, Grande-Rue, 227.

C'est dans le séchoir, où était déposé une grande quantité de coton, que le feu a éclaté. Alimenté avec des matières aussi inflammables, l'incendie s'est communiqué rapidement, du séchoir au grenier.

La cloche d'alarme s'est fait entendre immédiatement, les pompiers ayant à leur tête leur commandant, M. Argeles, se sont portés sur les lieux du sinistre amenant la pompe à vapeur.

Le fonctionnement des pompes ainsi que l'organisation des secours faits avec habileté, promptitude et intelligence eurent bien vite raison des flammes. Deux pompes seulement ont manœuvré, et se sont rendues maîtresses de l'incendie en moins de trois quarts d'heures. A minuit tout danger avait disparu.

La cause de cet incendie est attribuée à une poutre engagée dans la cheminée établie dans le séchoir, cette pièce de bois aurait pris feu sous l'action de la chaleur ambiante.

Les pertes couvertes par la compagnie d'assurance l'Aigle, sont évaluées à 1500 francs, dont 700 francs pour

traversa la rue, sans faire plus de bruit que si elle eût été matelassée.

— Et bon soir, père Caracalla! s'écria-t-il en frappant familièrement sur le bras du personnage qu'il venait d'accoster.

Caracalla — car c'était bien lui en effet — se mit à trembler de tous ses membres.

Il savait bien que, de jour en jour, on en revenait, dans les plus hautes régions du pouvoir, aux idées du meilleur temps des sans-culottes, mais il n'était pas du tout sûr que les vieux souvenirs de la Conciergerie, — en ce qui le concernait notamment, — fussent encore devenus des titres à la faveur des thermidoriens. Il ne pouvait songer aux persécutions dirigées contre son véritable chef Gornas sans avoir le frisson.

Il comprit cependant qu'il fallait absolument payer d'audace.

— Au large, mauvais drôle! balbutia-t-il d'une voix étranglée qui s'efforça de rendre terrible, on n'insulte pas les honnêtes citoyens!...

Et en même temps il fit résonner sur le pavé le bout ferré de sa grosse canne.

Il en fallait un peu plus pour intimider le digne fils de Guillaume.

— Eh quoi! père Caracalla, reprit-il, tu ne reconnais pas le confident discret de tes peines de cœur, ton jeune ami Coelès? Lui qui comptait si bien sur tes félicitations pour les plus tendres! Regarde! il a retrouvé son œil!... Et puis, ajouta-t-il d'un air mystérieux, il avait à te donner une si bonne nouvelle! Tu sais, ce cher Brutus, que tu avais si affectueusement logé dans la cour Saint-Vincent-Bel-Air!...

— Le misérable! rugit Caracalla, dont la peur n'avait pu contenir la hideuse

colère. A quoi bon me parler de lui? L'infâme aristocrate!... Me l'avoir ravivé... pour tourmenter!... Oh! si je pouvais le faire revivre... le torturer de nouveau!... — Donne-toi donc ce plaisir, mon doux Caracalla... si toutefois tu peux le rattraper!

— Leci-devant gardien haussa les épaules.

— Dis-moi, lui demanda Ambroise, te souviens-tu de ce vieux refrain qu'avec tant d'âme, toi et moi, nous répétions au pied de cette tour Saint-Vincent-Bel-Air, le soir du 9 thermidor?

Amis peuvent venir!... Titi carabi Tuto carabo Compère Guilleri Te lairont-ils Te lairont-ils Te lairont-ils mourri?

Eh bien ! les amis sont venus!... Ils n'ont pas laissé mourir le cher Brutus, qui se porte à merveille.

— Tu mens, traître! hurla le vieux sans-culotte.

— Je mens! riposta Ambroise, en faisant un vigoureux écart pour éviter la pointe du poignard dont le misérable cherchait à le frapper... Ah! tu dis que je mens! répéta-t-il. Demande-le donc à ton estimable ami et protecteur, le sénor don Pablo, autrement dit Robert de Braville!... Oui, quand tu lui ménageras de nouveau quelque gracieuse entrevue rue du Faubourg-du-Roule... tu sais bien... dans cet emplacement où s'ouvre une certaine porte cochère, demande lui s'il n'est pas vrai que, tout récemment, il a eu le plaisir de le ravoir!

Un moment Caracalla eut peur de nouveau.

Ces allusions si précises à des particu-

les déteriorations de l'immeuble, et 800 francs pour les cotons détruits.

Parmi les nombreuses personnes qui s'étaient portées aux abords de la maison incendiée, on remarquait M. le député Achille Scrépel, MM. Deleporte-Bayart et Léon Allart, adjoints, M. Mornava, commissaire central, et M. Dumény, commissaire du 3^e arrondissement, étaient aussi sur les lieux du sinistre.

Les pompiers ont montré, comme à l'ordinaire, un courage à toute épreuve. Nous ne saurions manquer de féliciter vivement ces courageux citoyens, qui mettent à tout instant leur vie en danger pour la sauvegarde de la cité toute entière.

Par décret en date du 13 décembre 1876, M. Dansette (Gustave-Joseph, capitaine adjudant-major, attaché à la division de dragons du 1^{er} régiment territorial de cavalerie, a été nommé au grade de capitaine commandant le 1^{er} escadron de chasseurs du même régiment, en remplacement de M. Bergeault, mis à la suite pour être employé dans le service d'état-major.

Samedi 23 décembre, à sept heures et demie du matin, dans la chapelle du Grand-Séminaire, à Cambrai, Sa Grandeur Mgr Monnier, évêque de Lydda, a conféré les Ordres sacrés à trois prêtres, trente-quatre diacres, neuf sous-diacres et quatorze minorés.

M. l'abbé Vincent, nouveau prêtre, est nommé vicaire de Croix.

M. l'abbé Verstraet, nouveau prêtre, est nommé vicaire de Linselles.

M. l'abbé Leroy, nouveau prêtre, est nommé vicaire de Merville.

On nous demande de donner les allocations accordées par le jury pour le chemin de fer de Somain à Tourcoing. Les voici :

Noms des expropriés	Surfaces	Offres	Allocations
J.-B. Mortreux, p.	0,49	7 60	15 20
Wauquier, prop.	0,66	26 40	52 80
Cerisier, propriét.	4 20	210	336
Genech (les pauv. de)	18 58	1486 40	3013
Mortreux-Ras, pr.	9 73	778 40	1614
Duriez, propriétaire.	3 78	302 40	750
J.-B. et Eugène Vanhant, propriétaires.	5 36	428 80	700
Carpentier, fermier.	16 12	2	400
Mortreux-Bomart, p.	2 49	109 50	175
Les pauvres de Co-			
bieux.	40 06	540 40	897 60
Manche, fermier.	6 32	4	120
Carpentier, fermier.	3 74	4	70
Grulois, fermier	7 76	4	450
Deroubaix, fermier	3 49	4	70
Bleuast, propriét.	5 02	401 60	800
Wauquier propr.	4 99	399 20	800
Delhaut-Bomart, pr.	4 20	336	670

CYSOING.	Offres	Allocations	
Hennebel, propr.	7 84	535 10	1281 85
Bomart-Delcourt, p.	12 02	996	2912
Wasier, propr.	17 32	1212 40	5000

BOUVINES.	Offres	Allocations	
Demarecaux-Dofontaine, propr.	23 75	1900	3000
Duthilleul,	1 02	81 60	120

ANSTAING.	Offres	Allocations	
Denoulet, fermier,	11 34	4	136
Bomart, fermier,	7 79	4	93 50
Comm ^e d'Anstaing,	57 37	4002 80	7000
Delre, fermier,	10 54	4	127
Lambert-Serrurier,	2 93	4	35
De Bois le Comte, pr.,	9 59	760	950
V ^e Delre, propr.,	7 98	816	1500
Serrurier-Fourmes-traux,	0 80	64	96

BOUVINES.	Offres	Allocations	
Demarecaux-Dofontaine, propr.	23 75	1900	3000
Duthilleul,	1 02	81 60	120

ANSTAING.	Offres	Allocations	
Denoulet, fermier,	11 34	4	136
Bomart, fermier,	7 79	4	93 50
Comm ^e d'Anstaing,	57 37	4002 80	7000
Delre, fermier,	10 54	4	127
Lambert-Serrurier,	2 93	4	35
De Bois le Comte, pr.,	9 59	760	950
V ^e Delre, propr.,	7 98	816	1500
Serrurier-Fourmes-traux,	0 80	64	96

BOUVINES.	Offres	Allocations	
Demarecaux-Dofontaine, propr.	23 75	1900	3000
Duthilleul,	1 02	81 60	120

ANSTAING.	Offres	Allocations	
Denoulet, fermier,	11 34	4	136
Bomart, fermier,	7 79	4	93 50
Comm ^e d'Anstaing,	57 37	4002 80	7000
Delre, fermier,	10 54	4	127
Lambert-Serrurier,	2 93	4	35
De Bois le Comte, pr.,	9 59	760	950
V ^e Delre, propr.,	7 98	816	1500
Serrurier-Fourmes-traux,	0 80	64	96

BOUVINES.	Offres	Allocations	
Demarecaux-Dofontaine, propr.	23 75	1900	3000
Duthilleul,	1 02	81 60	120

ANSTAING.	Offres	Allocations	
Denoulet, fermier,	11 34	4	136
Bomart, fermier,	7 79	4	93 50
Comm ^e d'Anstaing,	57 37	4002 80	7000
Delre, fermier,	10 54	4	127
Lambert-Serrurier,	2 93	4	35
De Bois le Comte, pr.,	9 59	760	950
V ^e Delre, propr.,	7 98	816	1500
Serrurier-Fourmes-traux,	0 80	64	96

BOUVINES.	Offres	Allocations	
Demarecaux-Dofontaine, propr.	23 75	1900	3000
Duthilleul,	1 02	81 60	120

ANSTAING.	Offres	Allocations	
Denoulet, fermier,	11 34	4	136
Bomart, fermier,	7 79	4	93 50
Comm ^e d'Anstaing,	57 37	4002 80	7000
Delre, fermier,	10 54	4	127
Lambert-Serrurier,	2 93	4	35
De Bois le Comte, pr.,	9 59	760	950
V ^e Delre, propr.,	7 98	816	1500
Serrurier-Fourmes-traux,	0 80	64	96

BOUVINES.	Offres	Allocations	
Demarecaux-Dofontaine, propr.	23 75	1900	3000
Duthilleul,	1 02	81 60	120

ANSTAING.	Offres	Allocations	
Denoulet, fermier,	11 34	4	136
Bomart, fermier,	7 79	4	93 50
Comm ^e d'Anstaing,	57 37	4002 80	7000
Delre, fermier,	10 54	4	127
Lambert-Serrurier,	2 93	4	35
De Bois le Comte, pr.,	9 59	760	950
V ^e Delre, propr.,	7 98	816	1500
Serrurier-Fourmes-traux,	0 80	64	96

BOUVINES.	Offres	Allocations	
Demarecaux-Dofontaine, propr.	23 75	1900	3000
Duthilleul,	1 02	81 60	120

ANSTAING.	Offres	Allocations	
Denoulet, fermier,	11 34	4	136
Bomart, fermier,	7 79	4	93 50
Comm ^e d'Anstaing,	57 37	4002 80	7000
Delre, fermier,	10 54	4	127
Lambert-Serrurier,	2 93	4	35
De Bois le Comte, pr.,	9 59	760	950
V ^e Delre, propr.,	7 98	816	1500
Serrurier-Fourmes-traux,	0 80	64	96

BOUVINES.	Offres	Allocations	
Demarecaux-Dofontaine, propr.	23 75	1900	3000
Duthilleul,	1 02	81 60	120

ANSTAING.	Offres	Allocations	
Denoulet, fermier,	11 34	4	136
Bomart, fermier,	7 79	4	93 50
Comm ^e d'Anstaing,	57 37	4002 80	7000
Delre, fermier,	10 54	4	127
Lambert-Serrurier,	2 93	4	35
De Bois le Comte, pr.,	9 59	760	950
V ^e Delre, propr.,	7 98	816	1500
Serrurier-Fourmes-traux,	0 80	64	96

BOUVINES.	Offres	Allocations	
Demarecaux-Dofontaine, propr.	23 75	1900	3000
Duthilleul,	1 02	81 60	120

ANSTAING.	Offres	Allocations	
Denoulet, fermier,	11 34	4	136
Bomart, fermier,	7 79	4	93 50
Comm ^e d'Anstaing,	57 37	4002 80	7000
Delre, fermier,	10 54	4	127
Lambert-Serrurier,	2 93	4	35
De Bois le Comte, pr.,	9 59	760	950
V ^e Delre, propr.,	7 98	816	